

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 104

19 janvier 2011

### SOMMAIRE

Al-Andalus Finance S.à r.l. ....	4952	Furuhill Invest S.A. ....	4986
Barbet Holding S.A. ....	4976	Gartok ....	4979
Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l. .....	4953	Gaynor Management S.à r.l. ....	4973
BRGEOF GK S.à r.l. ....	4992	G.B.S. Finance S.A. ....	4978
Cape Vidal ....	4973	GC Ace S.à r.l. ....	4979
Cape Vidal ....	4974	Graphiconsulting S.A. ....	4979
Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l. ....	4974	Hardwick Properties S.à r.l. ....	4990
Casares S.A. ....	4974	HD Re S.A. ....	4992
CDGV Associés S.à r.l. ....	4974	Health and Fitness Investments II S.à r.l. .....	4991
Cerredo Scheme Lux S.C.S. ....	4975	Health and Fitness Investments I S.à r.l. .....	4990
Cerredo Scheme Lux S.C.S. ....	4975	High-Tech Hotel Investments II S.à r.l. ...	4991
CN Air S.à r.l. ....	4975	High-Tech Hotel Investments S.à r.l. ....	4991
Codess S.à r.l. ....	4975	Home Decor Luxembourg ....	4991
Compagnie de Développement de l'Eau S.A. ....	4976	Houses Property S.A. ....	4991
Compagnie de Pythagore S.A. ....	4975	Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. ....	4992
Connect You S.à r.l. ....	4974	ICIL Heathrow S.à r.l. ....	4952
Conseillère Immobilière Luxembourgeoi- se S.à r.l. ....	4976	Limestone Fund ....	4961
Corvin S.A. ....	4976	Limestone Opportunities Fund, S.C.A., SI- CAV-FIS ....	4961
Creapro Holding A.G. ....	4992	LuxREinvest SA ....	4961
Cregstar Topco S.à r.l. ....	4979	Millenium Financière S.A. ....	4953
Crimson S.A. ....	4976	Millenium Financière S.A. ....	4953
CYR S.A. ....	4977	Pirotto Finance S.A. ....	4973
Danfin International S.A. ....	4977	R + N Reis und Neumann s.à r.l., Heizung, Lüftung, Haustechnik ....	4962
Danieli International S.A. ....	4978	Romanée Conté S.A. ....	4946
Danop S.A. ....	4978	Saab Automobile Holding I S.à r.l. ....	4954
Daw S.A. ....	4978	Seaview S.A. ....	4978
Diamonds Management S.A. ....	4977	Soprilux SICAV-SIF ....	4962
D.S. Lux S.A. ....	4977	STERN (Luxembourg) S.A. ....	4973
Duberry S.A. - SPF ....	4986	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl .....	4962
Eurobike International Trading S.A. ....	4952	Trilux-Stahl, GmbH ....	4953
Fiduciaire PMK S.A. ....	4953	White Rose s.à r.l. ....	4974
Fimalux S.A. ....	4954		
Furuhill Invest S.A. ....	4977		

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.059.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

is held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "ROMANEE CONTE S.A." a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on July 23, 1999 pursuant to a deed received by Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 788 of October 22, 1999, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 71.059.

The meeting is opened and presided over by Mr. Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Alexia UHL, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the by-laws by addition of a new article 13, which will read as follows:

**English Version**

“ **Art. 13.** No distributions to shareholders may be made by the Company which would not be in accordance with article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting of shareholders and may be allocated as follows:

a) the Preferred Dividend (as referred to in Article 4 of these by-laws) - insofar as possible - to the holders of the Class B shares, which amount shall be increased by the Preferred Dividend which could not be paid in the preceding years; subsequently

b) the remainder of the net profit shall be distributed to the holders of the Class A Shares.

The general meeting of shareholders may resolve that the net profits to be distributed as dividend shall not be paid out, but shall be booked as follows:

a) into a separate dividend reserve (the “Class A Dividend Reserve”) for the Class A Shares dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class A shares;

b) into a separate dividend reserve (the “Class B Dividend Reserve”) for the Preferred Dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class B shares.

Until the reserves are distributed, the amounts included in the Class A Dividend Reserve, the Class A Share Premium Reserve, the Class B Dividend Reserve and the Class B Share Premium Reserve form part of the equity of the Company and may be lost in the event the Company incurs losses in the future.”

**French version**

“ **Art. 13.** Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires par la Société qui ne respecterait pas les dispositions de l'article 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur sociétés commerciales.

Au moins 5% bénéfice net de l'exercice doit être alloué au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale et peut être affecté comme suit:

a) tout d'abord et dans la mesure du possible, à l'allocation au dividende privilégié aux détenteurs d'actions de catégorie B, ce montant étant augmenté des sommes qui n'auraient pas pu être payés les années précédentes;

b) le solde du bénéfice peut être alloué aux détenteurs d'actions de catégorie A.

L'assemblée générale des actionnaires peut toutefois décider que les bénéfices ne sont pas alloués, mais mis en réserve comme suit:

a) dans une réserve séparée pour les dividendes de la Catégorie A (la “Réserve pour Dividendes de Catégorie A”) destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d'Actions de la Classe A.

b) dans une réserve séparée pour les dividendes privilégiés de la Catégorie B (la “Réserve pour Dividendes de Catégorie B”) destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d’Actions de la Classe B.

Jusqu’à ce que les réserves soient distribuées, les montants inclus dans la Réserve pour Dividendes de Catégorie A, la Réserve pour Prime d’Emission liée aux Actions de Catégorie A, la Réserve pour Dividendes de Catégorie B et la Réserve pour Prime d’Emission liée aux Actions de Catégorie B font partie intégrante des fonds propres de la Société et peuvent être perdus dans l’éventualité de pertes que la Société encourrait dans l’avenir.”

2. Subsequent renumbering of the following articles of the by-laws.

3. Amendment of article 6 in order to adapt it to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

#### English version

“ **Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within its competence.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.”

#### French version

“ **Art. 6.** Le Conseil d’Administration a le pouvoir d’accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social; tout ce qui n’est pas réservé à l’Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d’Administration pourra nommer un Président. En l’absence du Président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d’Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu’un administrateur ne puisse représenter plus d’un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l’ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu’une décision prise à une réunion du Conseil d’Administration.

Le Conseil d’Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.”

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 10,000 (ten thousand) Class A ordinary shares and 268,409 (two hundred sixty-eight thousand four hundred nine) Class B preferred shares representing the whole capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting notices that when the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held on September 30, 2009 decided to amend article 4 of the by-laws, the intention of the shareholders was already that the dividend should be added to a dividend reserve and that the present resolution to add a new article 13 should thus be considered as an amendment of the said decision.

The meeting henceforth decides to amend the by-laws by addition of a new article 13, which will read as follows:

“ **Art. 13.** No distributions to shareholders may be made by the Company which would not be in accordance with article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting of shareholders and may be allocated as follows:

a) the Preferred Dividend (as referred to in Article 4 of these by-laws) - insofar as possible - to the holders of the Class B shares, which amount shall be increased by the Preferred Dividend which could not be paid in the preceding years; subsequently

b) the remainder of the net profit shall be distributed to the holders of the Class A Shares.

The general meeting of shareholders may resolve that the net profits to be distributed as dividend shall not be paid out, but shall be booked as follows:

a) into a separate dividend reserve (the “Class A Dividend Reserve”) for the Class A Shares dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class A shares;

b) into a separate dividend reserve (the “Class B Dividend Reserve”) for the Preferred Dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class B shares.

Until the reserves are distributed, the amounts included in the Class A Dividend Reserve, the Class A Share Premium Reserve, the Class B Dividend Reserve and the Class B Share Premium Reserve form part of the equity of the Company and may be lost in the event the Company incurs losses in the future.”

#### *Second resolution*

The meeting decides to proceed with the subsequent renumbering of the following articles of the by-laws.

#### *Third resolution*

The meeting decides to amend article 6 in order to adapt it to the law of August 25, 2006 amending the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as follows:

“ **Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within its competence.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euros).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "ROMANEE CONTE S.A." une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 23 juillet 1999 suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 788 du 22 octobre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 71.059.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts de la société par insertion d'un nouvel article 13, lequel aura la teneur suivante:

**Version anglaise**

“ **Art. 13.** No distributions to shareholders may be made by the Company which would not be in accordance with article 72-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting of shareholders and may be allocated as follows:

a) the Preferred Dividend (as referred to in Article 4 of these by-laws) - insofar as possible - to the holders of the Class B shares, which amount shall be increased by the Preferred Dividend which could not be paid in the preceding years; subsequently

b) the remainder of the net profit shall be distributed to the holders of the Class A Shares.

The general meeting of shareholders may resolve that the net profits to be distributed as dividend shall not be paid out, but shall be booked as follows:

a) into a separate dividend reserve (the “Class A Dividend Reserve”) for the Class A Shares dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class A shares;

b) into a separate dividend reserve (the “Class B Dividend Reserve”) for the Preferred Dividend, meant for bookings and to be used solely for the purpose of making distributions to the holders of Class B shares.

Until the reserves are distributed, the amounts included in the Class A Dividend Reserve, the Class A Share Premium Reserve, the Class B Dividend Reserve and the Class B Share Premium Reserve form part of the equity of the Company and may be lost in the event the Company incurs losses in the future.”

**Version française**

“ **Art. 13.** Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires par la Société qui ne respecterait pas les dispositions de l'article 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur sociétés commerciales.

Au moins 5% bénéfice net de l'exercice doit être alloué au fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale et peut être affecté comme suit:

a) tout d'abord et dans la mesure du possible, à l'allocation au dividende privilégié aux détenteurs d'actions de catégorie B, ce montant étant augmenté des sommes qui n'auraient pas pu être payés les années précédentes;

b) le solde du bénéfice peut être alloué aux détenteurs d'actions de catégorie A.

L'assemblée générale des actionnaires peut toutefois décider que les bénéfices ne sont pas alloués, mais mis en réserve comme suit:

a) dans une réserve séparée pour les dividendes de la Catégorie A (la "Réserve pour Dividendes de Catégorie A") destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d'Actions de la Classe A.

b) dans une réserve séparée pour les dividendes privilégiés de la Catégorie B (la "Réserve pour Dividendes de Catégorie B") destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d'Actions de la Classe B.

Jusqu'à ce que les réserves soient distribuées, les montants inclus dans la Réserve pour Dividendes de Catégorie A, la Réserve pour Prime d'Emission liée aux Actions de Catégorie A, la Réserve pour Dividendes de Catégorie B et la Réserve pour Prime d'Emission liée aux Actions de Catégorie B font partie intégrante des fonds propres de la Société et peuvent être perdus dans l'éventualité de pertes que la Société encourrait dans l'avenir."

2. Renumerotation subséquente des articles suivants des statuts.

3. Modification de l'article 6 en vue de l'adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, comme suit:

#### Version anglaise

" **Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within its competence.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company."

#### Version française

" **Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration pourra nommer un Président. En l'absence du Président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions ordinaires de catégorie A et 268.409 (deux cent soixante-huit mille quatre cent neuf) actions préférentielles de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.



IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée prend acte du fait qu'il était déjà de l'intention des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009 que les dividendes soient mis dans une réserve de dividendes et que la présente résolution d'ajouter un nouvel article 13 n'est qu'une modification de cette décision.

En conséquence l'Assemblée décide de modifier les statuts de la société en insérant un nouvel article 13, lequel aura la teneur suivante:

“ **Art. 13.** Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires par la Société qui ne respecterait pas les dispositions de l'article 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur sociétés commerciales.

Au moins 5% bénéfice net de l'exercice doit être alloué au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale et peut être affecté comme suit:

- a) tout d'abord et dans la mesure du possible, à l'allocation au dividende privilégié aux détenteurs d'actions de catégorie B, ce montant étant augmenté des sommes qui n'auraient pas pu être payés les années précédentes;
- b) le solde du bénéfice peut être alloué aux détenteurs d'actions de catégorie A.

L'assemblée générale des actionnaires peut toutefois décider que les bénéfices ne sont pas alloués, mais mis en réserve comme suit:

a) dans une réserve séparée pour les dividendes de la Catégorie A (la “Réserve pour Dividendes de Catégorie A”) destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d'Actions de la Classe A.

b) dans une réserve séparée pour les dividendes privilégiés de la Catégorie B (la “Réserve pour Dividendes de Catégorie B”) destinée à leur mise en réserve et qui ne peut être utilisée que dans le but de faire des distributions aux détenteurs d'Actions de la Classe B.

Jusqu'à ce que les réserves soient distribuées, les montants inclus dans la Réserve pour Dividendes de Catégorie A, la Réserve pour Prime d'Emission liée aux Actions de Catégorie A, la Réserve pour Dividendes de Catégorie B et la Réserve pour Prime d'Emission liée aux Actions de Catégorie B font partie intégrante des fonds propres de la Société et peuvent être perdus dans l'éventualité de pertes que la Société encourrait dans l'avenir.”

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à la renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 en vue de l'adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, comme suit:

“ **Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration pourra nommer un Président. En l'absence du Président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,- (mille cent euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, A. UHL, G. RODRIGUES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. LAC/2010/50428. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154788/336.

(100178247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

---

**Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38A, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 octobre 2010.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2010156958/13.

(100178207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

---

**ICIL Heathrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 24 août 2008 au 31 décembre 2009 de ICIL Heathrow S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010163371/11.

(100188249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Al-Andalus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.438.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Al-Andalus Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2010163926/15.

(100189511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---



**Millenium Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163396/10.

(100188355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Millenium Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163397/10.

(100188358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.118.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pedro Fernandes das Neves

*Director*

Référence de publication: 2010163935/12.

(100189520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Trilux-Stahl, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 94.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163775/10.

(100189322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Fiduciaire PMK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.488.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERT COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010163981/15.

(100189066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Fimalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4714 Pétange, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 81.184.

Les comptes annuels au 31 Mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Business & Family Office Services Luxembourg Sarl

"BFOSL Sarl"

*Fiduciaire d'Expertise Comptable*

12 Rue Jean Engling - L-1466 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010165217/14.

(100190386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Saab Automobile Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.192.

—  
STATUTES

In the year 2010, on the third day of November.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

1. Spyker Cars N.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Edisonweg 2, 3899 AZ, Zeewolde, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 0806571; here represented by Charles Baudouin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 31 October 2010.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Saab Automobile Holding I S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable,

and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent threequarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power (respectively the A Managers and the B Managers). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of an A Manager and a B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, an A Manager and a B Manager jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager (s) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with at least one A Manager and one B Manager voting in favour of such resolutions. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Spyker Cars N.V., prenamed: .....	20,000 shares
Total: .....	20,000 shares

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, so that the sum of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), of which (a) USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) is to be allocated to the share premium reserve of the Company, is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager(s) of the Company for an unlimited period of time:

(i) Victor Roberto Muller, born on 13 September 1959 in Amsterdam, the Netherlands, whose professional address is at Edisonweg 2, 3899 AZ, Zeewolde, the Netherlands, as manager with an A signatory power;

(ii) Florence Rao, born on 2 October 1975 in Troyes, France, whose professional address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as manager with a B signatory power; and

(iii) Erik Van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht, the Netherlands, whose professional address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as manager with a B signatory power.

2. the registered office is established at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, L-4030 Luxembourg.

#### A COMPARU:

1. Spyker Cars N.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Edisonweg 2, 3899 AZ, Zeewolde, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0806571;

ici représenté par Charles Baudouin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Saab Automobile Holding I S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés affiliées afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale



de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant recevra soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B (respectivement les Gérants A et les Gérants B). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le(s) gérant(s) qui délègue(nt) détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, avec au moins un Gérant A et un Gérant B votant en faveur de ces décisions. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. Il pourra être passé outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes – Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Spyker Cars N.V., susmentionnée: .....	20.000 parts sociales
Total: .....	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 30.000 USD (trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), dont (a) 20.000 USD (vingt mille) sont alloués au compte de capital social nominal de la Société et (b) 10.000 USD (dix mille) sont alloués au compte de réserve de la prime d'émission de la Société, se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et prend fin le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cents euros (€ 1.100,-).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés par l'assemblée en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

(i) Victor Roberto Muller, né le 13 septembre 1959 à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à Edisonweg 2, 3899 AZ, Zeewolde, Pays-Bas, en tant que gérant avec pouvoir de signature A;

(ii) Florence Rao, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec pouvoir de signature B; et

(iii) Erik Van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec pouvoir de signature B.

2. le siège social de la société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Baudouin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13437. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163203/377.

(100188183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Limestone Opportunities Fund, S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.855.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIMESTONE OPPORTUNITIES FUND, S.C.A., SICAV-FIS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164003/13.

(100189660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**LuxREinvest SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 129.693.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Référence de publication: 2010164004/13.

(100189449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Limestone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.175.

Le bilan consolidé au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIMESTONE FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164008/12.

(100189356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**R + N Reis und Neumann s.à r.l., Heizung, Lüftung, Haustechnik, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6834 Biver, 4, Buergaass.

R.C.S. Luxembourg B 101.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164036/10.

(100189230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Soprilux SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.440.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010164063/13.

(100189052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

STATUTS

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Sun Life Financial Inc., a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada.

Represented by Mr. Vanessa Morolli, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it intends to organize as shareholder.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of "Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter referred to as the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The

Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **Title II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: one hundred fifty thousand (150,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the

redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the “Final Mandatory Redemption Date”);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share (hereinafter referred to as “the Redemption Price”) equal to:

1. the par value of the redeemed share; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares’ Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as such expression is defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the value of the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Shares Premium Account and attached Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to a fixed return that will be determined at the time of the issuance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and that will be computed on the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any).

5.9 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
- (iii) the Company is wound-up.

5.10 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account”).

5.11 In case of dissolution of the Company, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

**Art. 6. Increase and reduction of corporate capital.** The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.



**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own Shares.

**Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.**

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

**Title III. Administration - Management - Representation****Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager class A and one manager class B are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in

judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Title IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 Resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.4 The Company will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and ten.

##### **Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company, and
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

#### **Title V. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid

first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holder of such shares.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for one hundred fifty thousand (150,000) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been fulfilled.

#### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the shareholder*

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-2310 Luxembourg, 16, venue Pasteur.

2. The number of manager class A is fixed at one (1). The following person is appointed as manager class A:

Mr. Phil Zwack, born on 25 September 1958 in Dubuque, Iowa, USA, residing at 143 Pines Herbert Park Lane Ballsbridge Dublin 4 Ireland.

The number of manager class B is fixed at one (1). The following person is appointed as manager class B:

Mr. Tamás Horváth, born on 05 November 1977 in Pecs III, Hungary, residing at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

3. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the shareholders.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

#### **A COMPARU:**

Sun Life Financial Inc., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social au 50 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada.

Ici représentée par Monsieur Vanessa Morolli, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé.

## **Title I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante mille dollars américains (USD 150,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent cinquante mille (150,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (incluant, sans limite, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (ci-après la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Prix de Rachat») égal à:

1. la valeur nominale des parts rachetées; plus

2. tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus

3. un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat; plus

4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires; et

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires approprié.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à un taux fixe qui sera déterminé lors de l'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et qui sera calculé par rapport à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant.

5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un dividende est approuvée; ou
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par leur détenteur; ou
- (iii) la Société est dissoute.

5.10 Les bénéficiaires doivent être suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prend aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).

5.11 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres Parts.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.**

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le



conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins le vote d'un gérant de chaque catégorie.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

##### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V. - Dissolution et Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi que le Compte de Réserve des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et libération*

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à cent cinquante mille (150,000) parts sociales ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150,000.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

### *Résolutions de l'associé*

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant catégorie A:  
Monsieur Phil Zwack, né le 25 septembre 1958, à Dubuque, Iowa, U.S.A., demeurant au 143 Pines Herbert Park Lane Ballsbridge Dublin 4 Irlande.

Le nombre de gérants catégorie B est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant catégorie B de la Société:  
Monsieur Tamas Horvath, né le 5 novembre 1977, à Pecs III, Hongrie, demeurant au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- 3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: V. MOROLLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52969. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010161745/586.

(100187065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---

**STERN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 129.303.

---

Le bilan au 31 décembre 2009, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

STERN (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164064/13.

(100189209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Gaynor Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.372.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAYNOR MANAGEMENT S.à r.l.

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2010164106/12.

(100190105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Pirotto Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 63.330.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164115/10.

(100190104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2010.

---

**Cape Vidal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.954.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010164546/12.

(100191241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Cape Vidal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 133.954.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2010164547/12.

(100191242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**White Rose s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 142.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2010.  
Pour copie conforme

Référence de publication: 2010164548/11.

(100191050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Casares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010164551/12.

(100190405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**CDGV Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.  
R.C.S. Luxembourg B 105.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164553/10.

(100190248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Connect You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 125, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 90.010.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164570/9.

(100191256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Cerredo Scheme Lux S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164556/10.

(100190489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Cerredo Scheme Lux S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164557/10.

(100190490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**CN Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.978.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010164561/11.

(100190778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Codess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.435.

---

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3895 Foetz, le 13 décembre 2010.

Monsieur Keser Laurent

*Gérant technique*

Référence de publication: 2010164563/12.

(100190965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.215.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2010164566/11.

(100191113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.375.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010164565/10.

(100191092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Conseillère Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164572/10.

(100190249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Corvin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164575/9.

(100191259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Crimson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164576/10.

(100190156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Barbet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.842.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

BARBET HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010165192/15.

(100190742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---



**CYR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164579/10.

(100190786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**D.S. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164581/10.

(100191264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Diamonds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 141.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMONDS MANAGMENT S.A.

Référence de publication: 2010164584/10.

(100190676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Danfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 59.765.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164587/9.

(100190357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Furuhill Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 121.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2010.

Pour: FURUHILL INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Hermant-Domange

Référence de publication: 2010165509/15.

(100191859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

---

**Danieli International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 18.211.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164590/9.

(100190289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Danop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DANOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010164593/12.

(100190793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Daw S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164595/10.

(100190787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Seaview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010164908/13.

(100190219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**G.B.S. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164661/10.

(100190822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Graphiconsulting S.A., Société Anonyme.**

Enseigne commerciale: European Technical Graphics.  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164666/11.

(100191235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Gartok, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010164669/11.

(100190582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**GC Ace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.296.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164670/10.

(100190116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Cregstar Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 959,75.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.088.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November,  
Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,  
Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cregstar Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.088, incorporated under the name "Protein Processing Technology S.à r.l." by a notarial deed drawn up on 1<sup>st</sup> July 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1610 page 77264 dated 9 August 2010 and whose articles of association (the "Articles") have been lastly amended by a notarial deed dated 27 September 2010 published in the Memorial under number 2385 page 114449 dated 6 November 2010 (the "Company").

The meeting opened at 6:00 pm.

Sophie FERREIRA, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Nina HEINZ, jurist, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Benedikt DUMBACHER, jurist, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

i. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the undersigned notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in varietur* by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

ii. The attendance list shows that shareholders holding sixty-seven thousand sixty (67,060) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) To create the following new two classes of shares in the share capital of the Company, with rights and obligations as set forth in the Articles:

- (a) new class A shares (the "Class A Shares"), and
- (b) new class B shares (the "Class B Shares"),

with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2) To convert the existing sixty-seven thousand sixty (67,060) shares into (i) thirty-three thousand five hundred thirty (33,530) Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) thirty-three thousand five hundred thirty (33,530) Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

3) To increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-) in order to raise it from its current amount of sixty-seven thousand sixty United States Dollar (USD 67,060.-) to nine hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty United States Dollar (USD 959,750.-) by creating and issuing (i) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) new Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), to be fully subscribed and paid-up by a contribution in cash.

#### *Subscription and Payment.*

- 4) To amend and restate article 5 of the Articles to reflect the abovementioned resolutions.
- 5) To amend and restate article 18 of the Articles for the purpose of the above-restated article 5 of the Articles.
- 6) To amend and restate article 19 of the Articles to reflect the abovementioned resolutions.
- 7) Miscellaneous.

#### *Resolutions*

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

##### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to create the following new two classes of shares in the share capital of the Company, with rights and obligations as set forth in the Articles:

- (a) new class A shares (the "Class A Shares"), and
- (b) new class B shares (the "Class B Shares"),

with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

##### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to convert the existing sixty-seven thousand sixty (67,060) shares into (i) thirty-three thousand five hundred thirty (33,530) Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) thirty-three thousand five hundred thirty (33,530) Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

##### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-) in order to raise it from its current amount of sixty-seven thousand sixty United States Dollar (USD 67,060.-) to nine hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty United States Dollar (USD 959,750.-) by creating and issuing (i) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) New Class A Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) four hundred forty-six thousand three hundred forty-five (446,345) New Class B Shares

with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing shares of the Company, to be fully subscribed and paid-up by a contribution in cash.

*Subscription and Payment:*

1) P4 Sub Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), itself acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by a proxyholder as stated above, declares to subscribe to one hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-seven (127,587) new Class A Shares and one hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-seven (127,587) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each issued by the Company at par and to fully pay such New Shares up by way of a contribution in cash for an amount of two hundred fifty-five thousand one hundred seventy-four United States Dollar (USD 255,174.-);

2) Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), itself acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by a proxyholder as stated above, declares to subscribe to three hundred five thousand three hundred sixty-nine (305,369) new Class A Shares and three hundred five thousand three hundred sixty-nine (305,369) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each issued by the Company at par and to fully pay such New Shares up by way of a contribution in cash for an amount of six hundred ten thousand seven hundred thirty-eight United States Dollar (USD 610,738.-);

3) P4 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), itself acting by its general partner Permira IV G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by a proxyholder as stated above, declares to subscribe to two thousand nine hundred sixty (2,960) new Class A Shares and two thousand nine hundred sixty (2,960) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each issued by the Company at par and to fully pay such New Shares up by way of a contribution in cash for an amount of five thousand nine hundred twenty United States Dollar (USD 5,920.-); and

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by a proxyholder as stated above, declares to subscribe to ten thousand four hundred twenty-nine (10,429) new Class A Shares and ten thousand four hundred twenty-nine (10,429) new Class B Shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each issued by the Company at par and to fully pay such New Shares up by way of a contribution in cash for an amount of twenty thousand eight hundred fifty-eight United States Dollar (USD 20,858.-).

Proof that the aggregate amount of eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety United States Dollar (USD 892,690.-) in respect of these cash contributions is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend and restate article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at nine hundred fifty-nine thousand seven hundred fifty United States Dollar (USD 959,750.-) represented by:

(a) four hundred seventy-nine thousand eight hundred seventy-five (479,875) class A shares (the "Class A Shares"), and

(b) four hundred seventy-nine thousand eight hundred seventy-five (479,875) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each. Subject as provided in Article 18, the Class A Shares and the Class B Shares will rank equally.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Subject as provided in Article 18, each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

*Fifth resolution*

For the purpose of the above-restated article 5 of the Articles, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend and restate article 18 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of Luxembourg law and these articles of incorporation, the Company may by resolution of the partner(s) on the recommendation of the managers declare dividends in accordance with the respective rights of the partners.

The managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these articles of incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder (s).

Any distribution or payment by the Company in respect of the shares (including any dividend and any distribution or payment on a redemption or cancellation of shares and any payment on a liquidation or dissolution of the Company) shall be distributed as follows:

- (a) any Income Distribution shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata;
- (b) any Equity Distribution shall be distributed to the holders of the Class B Shares, pro rata.

"Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the Company's costs, charges, expenses and disbursements including in respect of taxation which are attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis).

"Income Distribution" means any distribution or payment other than an Equity Distribution."

#### *Sixth resolution*

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company decides to amend and restate article 19 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in accordance with article 18."

#### *Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders, who are known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders of the Appearing Shareholders, the notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre,

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Cregstar Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.088, constituée sous la dénomination sociale "Protein Processing Technology S.à r.l." en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1610 page 77264 daté du 9 août 2010 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 27 septembre 2010 publié au Mémorial sous le numéro 2385 page 114449 daté du 6 novembre 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 18h00.

Sophie FERREIRA, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Nina HEINZ, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Benedikt DUMBACHER, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

i. Les noms des associés présents ou représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Associés Comparants") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Associés Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les Associés Comparants représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant soixante-sept mille soixante (67.060) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) De créer les deux nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- (a) des nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), et
- (b) des nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune.

2) De convertir les soixante-sept mille soixante (67.060) parts sociales existantes en (i) trente-trois mille cinq cent trente (33.530) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune et (ii) trente-trois mille cinq cent trente (33.530) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune.

3) D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,-USD) afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept mille soixante Dollar Américain (67.060,-USD) à neuf cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Dollar Américain (959.750,-USD) par la création et l'émission de (i) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune et (ii) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (collectivement désignées les "Nouvelles Parts Sociales"), devant être entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération.*

- 4) De modifier et reformuler l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions susmentionnées.
- 5) De modifier et reformuler l'article 18 des Statuts pour les besoins de l'article 5 des Statuts modifié ci-dessus.
- 6) De modifier et reformuler l'article 19 des Statuts afin de refléter les résolutions susmentionnées.
- 7) Divers.

#### *Résolutions*

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés de la Société décide de créer les deux nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- (a) des nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), et
  - (b) des nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés de la Société décide de convertir les soixante-sept mille soixante (67.060) parts sociales existantes en (i) trente-trois mille cinq cent trente (33.530) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune et (ii) trente-trois mille cinq cent trente (33.530) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,-USD) afin de le porter de son montant actuel de soixante-sept mille soixante Dollar Américain (67.060,-USD) à neuf cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Dollar Américain (959.750,-USD) par la création et l'émission de (i) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune et (ii) quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-cinq (446,345) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société, devant être entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération:*

1) P4 Sub Continuing L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (127.587) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingtsept (127.587) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune émises par la Société au pair et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante-cinq mille cent soixante-quatorze Dollar Américain (255.174,-USD);

2) Permira IV Continuing L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son gérant, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à trois cent cinq mille trois cent soixante-neuf (305.369) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et trois cent cinq mille trois cent soixante-neuf (305.369) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune émises par la Société au pair et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de six cent dix mille sept cent trente-huit Dollar Américain (610.738,-USD);

3) P4 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira IV G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira IV GP Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à deux mille neuf cent soixante (2.960) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et deux mille neuf cent soixante (2.960) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune émises par la Société au pair et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille neuf cent vingt Dollar Américain (5.920,-USD); et

4) Permira Investments Limited, agissant par son représentant Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, représenté tel que décrit ci-avant, déclare souscrire à dix mille quatre cent vingt-neuf (10.429) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et dix mille quatre cent vingt-neuf (10.429) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune émises par la Société au pair et payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille huit cent cinquante-huit Dollar Américain (20.858,-USD).

La preuve que le montant de huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix Dollar Américain (892.690,-USD) relatif à ces apports en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant, lequel accuse expressément réception de la preuve du paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier et reformuler l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante Dollar Américain (959.750.-USD) représenté par:

(a) quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (479.875) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), et

(b) quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (479.875) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,-USD) chacune. Sous réserve des dispositions de l'article 18, les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B auront le même rang.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 18, chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

#### *Cinquième résolution*

Pour les besoins de l'article 5 des Statuts modifié ci-dessus, l'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier et reformuler l'article 18 des Statuts de la Société relatif à la distribution de bénéfices, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Chaque année, à la date du dernier jour du mois de décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société sera établi, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents statuts, la Société peut, par résolution du ou des associé(s), sur recommandation des gérants, déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des associés.

Le gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la loi luxembourgeoise ou des présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des associé(s) concerné(s).

Toute distribution ou paiement par la Société eu égard aux parts sociales (y compris tout dividende et toute distribution ou paiement en relation avec un rachat ou une annulation d'e parts sociales et tout paiement en relation avec la liquidation ou dissolution de la Société) sera distribué de la manière suivant:

a) toute Distribution de Revenus sera distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, au pro rata;

b) toute Distribution de Fonds Propres sera distribuée aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, au pro rata.

"Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de ces principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué des coûts, frais, dépenses et débours de la Société y compris ceux relatifs à l'imposition qui sont imputables aux Gains en Capital (déterminés, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable).

"Distribution de Revenus" signifie toute distribution ou paiement autre qu'une Distribution en Capital."

#### *Sixième résolution*

Pour les besoins des résolutions susmentionnées, l'assemblée générale des associés de la Société décide de modifier et reformuler l'article 19 des Statuts relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société.

Le solde, après réalisation des actifs et paiement des passifs, sera partagé entre les associés conformément à l'article 18."

*Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Associés Comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des Associés Comparants, le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. FERREIRA, N. HEINZ, B. DUMBACHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010161914/373.

(100186998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**Furuhill Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 121.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2010.

*Pour: FURUHILL INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Hermant-Domange

Référence de publication: 2010165510/15.

(100191860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Duberry S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.410.

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DUBERRY HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 18.410, constituée suivant acte reçu en date du 4 juin 1981, publié au Mémorial C, numéro 199 du 28 septembre 1981.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.
2. Changement de la dénomination de la société de DUBERRY HOLDING S.A. en DUBERRY S.A. - SPF.
3. Fixation de la durée de la société à une période illimitée.
4. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de DUBERRY HOLDING S.A. en DUBERRY S.A. - SPF.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de fixer la durée de la société à une période illimitée.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
2. La société adopte la dénomination "DUBERRY S.A. SPF".

### **Art. 2. Siège social.**

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

- 3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
- 3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.
- 3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.
- 3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.
- 3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.
- 3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 620.000, (six cent vingt mille Euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III. - Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.



**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 14. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit(ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 9.30 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. - Disposition générale

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.MANGEN, H.JANSSEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53646. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010162308/213.

(100187541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

---

### Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 16.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164684/10.

(100190688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

### Hardwick Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164683/9.

(100190218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Health and Fitness Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164685/11.

(100190689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**High-Tech Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.560,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164687/11.

(100190690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**High-Tech Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 111.330,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 91.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164688/11.

(100190691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Houses Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 144.779.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.  
*Pour L'ADMINISTRATEUR UNIQUE*  
Claude GEIBEN

Référence de publication: 2010164700/12.

(100190265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Home Decor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Home Decor Luxembourg S.à r.l.*  
Signatures

Référence de publication: 2010164689/11.

(100190573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 73.153.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60507 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164690/10.

(100190415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**HD Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 78.674.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164693/10.

(100190286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Creapro Holding A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 48.067.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Gabriele Schneider

*Administrateur*

Référence de publication: 2010165199/13.

(100190225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**BRGREOF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.870,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 133.606.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010*

*Première résolution*

L'associé unique nomme Mme Leon Schwab, née le 9 octobre 1968 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

L'associé unique révoque le mandat de M. Wlodzimierz KSIAZAK en tant que gérant de la Société avec effet au 2 septembre 2010.

*Troisième résolution*

Le conseil de gérance est dorénavant constitué de Mme Leon Schwab, M. Geoffrey Radcliffe, M. Bill Finelli.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010154502/20.

(100178709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.